

*Le Chef
du
Département Politique
Fédéral*

Du 7 octobre 1949.

A Monsieur le Ministre Zehnder.

Relations avec la Chine.-

Le Conseil fédéral a décidé:

a) que le nouveau Gouvernement chinois pourra être reconnu au moment où vingt à trente Etats l'auront reconnu de leur côté. Nous devons chercher à éviter d'être soit dans les premiers, soit dans les derniers.

En principe, une proposition formelle en vue de la reconnaissance doit être faite au Conseil fédéral par le Département politique. Toutefois, en cas de nécessité ou d'urgence, celui-ci serait autorisé à procéder à la reconnaissance sans une nouvelle décision du Conseil fédéral;

b) que nous pouvons, en principe, donner suite à la demande du Gouvernement nationaliste d'assumer la représentation des intérêts de la Chine nationaliste à Moscou, sous la réserve que le Gouvernement soviétique donne son accord.

Le Gouvernement soviétique doit être informé de la démarche dont nous avons été saisis de préférence par l'intermédiaire de sa Légation à Berne, et non par notre Légation à Moscou.

M. FA.

